

| Numéro de dossier : 1104992006 | |
|---|---|
| Unité administrative responsable | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil municipal |
| Sommet | - |
| Contrat de ville | - |
| Projet | - |
| Objet | D'adopter en vertu de l'article 89 de la Charte de Montréal, un règlement visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située au 7400, boulevard Saint-Laurent, anciennement l'Institution des sourds-muets. |

Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal,

D'adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située au 7400, boulevard Saint-Laurent,

De soumettre ce dossier, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'Office de consultation publique de Montréal, afin qu'il procède à la consultation publique requise.

-- Signé par Benoit LACROIX/MONTREAL le 2010-09-30 15:14:38, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Benoit LACROIX

Directeur
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de
l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Numéro de dossier : 1104992006